

REPUBLIQUE RWANDAISE



COMMISSION JURIDIQUE ET
CONSTITUTIONNELLE

B.P 6269 KIGALI

Tél.585470/71/72/73

Fax 514445

Website : www.cjcr.gov.rw

VERS UNE CONSTITUTION POUR LE RWANDA

PLAN D'ACTION 2002-2003

AVRIL 2002

PLAN D'ACTION 2002 – 2003

MAI 2002 À JUILLET 2003

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Activités de formation et de sensibilisation	5
Plan d'action	
• Objectif stratégique 1 : <i>Consultation de la population rwandaise sur le contenu d'une Constitution</i>	10
• Objectif stratégique 2 : <i>Validation et élaboration de la Constitution</i>	16
• Objectif stratégique 3 : <i>Consulter par voie de Référendum le peuple rwandais sur la Constitution Nationale</i>	20
• Objectif stratégique 4 : <i>Élaborer un Projet de lois régissant la dernière période de transition</i>	24
• Objectif stratégique 5 : <i>Harmoniser les lois du pays avec la Constitution</i>	28
Budget	33
Calendrier des activités	34

INTRODUCTION

La Commission juridique et constitutionnelle prévue dans l'Accord de paix d'Arusha a été créée par la Loi n° 23/99 du 24/12/1999 qui stipule dans son article 2 :

« La Commission chargée de l'élaboration de la Constitution et de la révision d'autres lois » a pour mission de :

- *Préparer l'avant-projet de la Constitution;;*
- *Chercher, recueillir et rassembler les propositions données par la population en s'inspirant des exemples des autres pays;*
- *Expliquer à la population ce qu'est une Constitution et les idées principales qu'elle contient;*
- *Préparer l'avant-projet des lois devant régir la dernière période de transition;*
- *Rassembler toutes les lois devant être modifiées pour les adapter à la Constitution..*

À cet effet, la Commission a élaboré un plan d'action stratégique de trois ans; cette période a été divisée en six phases qui reflètent la mission qui lui a été confiée par la loi.

Ces phases sont :

- La formation et la sensibilisation de la population sur la Constitution;
- La consultation de la population sur le contenu de la Constitution;
- La validation et l'élaboration du projet de Constitution;
- Le Référendum sur le texte de la Constitution tel qu'approuvé par le Parlement;
- La gestion de la dernière période de transition;
- L'harmonisation des lois avec la nouvelle Constitution.

Tout au long de son déroulement, le Plan d'action stratégique a été continuellement revu et mis à jour en tenant compte à la fois des activités et des coûts. Selon les budgets alloués par le Gouvernement et les bailleurs de fonds, certaines activités ont été réalisées et d'autres sont en cours de réalisation.

Ces activités sont :

- La formation des Commissaires et du personnel;
- L'analyse de l'élaboration d'une Constitution;
- Les techniques d'élaboration d'une Constitution et des lois;
- L'informatique;
- La conception et la préparation d'outils de formation de la population sur la Constitution et la formation des dirigeants;
- La sensibilisation de la population sur les fonctions de la Commission et sur le processus d'élaboration d'une Constitution;
- L'acquisition des connaissances et du matériel de base;
- La consultation de la population sur le contenu de la Constitution;
- Le recrutement du personnel et la gestion de la Commission.

Pour atteindre ses objectifs, la Commission a adopté une approche inclusive privilégiant la participation de toutes les catégories de la population dans le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution.

Afin d'atteindre ses objectifs, avec un budget limité, la Commission s'est fixé les priorités suivantes :

- La sensibilisation de la population par la voie des médias et avec la participation des élus locaux formés au niveau des districts et avec l'aide des groupes spécialisés;
- La consultation de la population lors de réunions dans les districts avec les Commissaires ainsi qu'avec des organismes spécialisés tant au niveau régional que national;
- La validation avec les dirigeants locaux des principaux éléments de la Constitution et la rédaction du Projet de Constitution;
- La tenue, à l'échelle nationale, du Référendum sur le texte de la Constitution proposée;
- L'élaboration des lois devant régir la dernière période de la transition et l'harmonisation des autres lois avec la nouvelle Constitution.

Conformément à ce plan d'action, les activités de formation et de sensibilisation ont eu lieu et nous pouvons conclure que nos attentes ont été rencontrées. Les Rwandais ont bien compris le processus d'élaboration et appuient le travail de la Commission.

La phase de nos activités de consultation est en marche depuis février 2002. Ce processus en est maintenant à mi-parcours. Les Commissaires se sont vus confier différentes régions du pays où ils mènent chaque jour des réunions de consultation. La participation de la population est importante et la rétroaction est largement positive. Les Rwandais expriment leurs opinions et leurs espoirs avec intérêt et enthousiasme.

La formulation d'un plan d'action est un travail constamment en chantier. Étant donné que nous approchons de la date du Référendum, la Commission entend continuer la mise à jour de son Plan d'action afin d'en faire l'outil du succès de ce grand projet national.

PROGRAMME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION RWANDAISE EN MATIÈRE CONSTITUTIONNELLE

1. INTRODUCTION

Le programme d'enseigner et d'expliquer aux différentes couches de la population ce qu'est une Constitution ainsi que les idées principales qui la constituent est une mission dévolue à la Commission chargée de l'élaboration de la Constitution et de la révision d'autres lois.

Ce programme a pour objectif de former les Rwandais et de leur expliquer, partout où ils se trouvent, au pays ou à l'étranger ce qu'est une Constitution, leur montrer les idées principales qui la constituent et leur importance afin de les préparer à donner des suggestions qui seront tenues en considération lors de l'élaboration du projet de la Constitution devant régir le pays après la période de transition.

Pour atteindre les Rwandais vivant à l'étranger, la Commission utilisera les moyens de communication internationale (Internet, fax, poste...) et, si possible, ira les rencontrer dans leurs pays de résidence. Pour ceux qui vivent dans des camps de réfugiés en Tanzanie, Zambie, Uganda, Congo Brazzaville et ailleurs, il est prévu que les membres de la Commission vont s'y rendre.

Ainsi, le programme décrit ci-après concerne les Rwandais qui vivent dans le pays. Ce programme a été conçu en deux phases afin de fournir à chaque Rwandais, vivant au Rwanda, une occasion d'être informé et formé en vue de pouvoir discuter avec les membres de la Commission sur le processus d'élaboration d'une Constitution.

La première formation qui a été assurée par les membres de la Commission visait les groupes spécialisés.

La deuxième visant la population en général a été assurée par les dirigeants locaux sous la supervision des membres de la Commission.

2. PROGRAMME DE FORMATION

PREMIÈRE PARTIE : Programme de formation des formateurs de la population

Du fait que les membres de la Commission ne peuvent pas rejoindre et former chaque citoyen, il s'est avéré nécessaire de collaborer avec les instances administratives locales représentées au niveau national par le Ministère de l'Administration Locale et des Affaires Sociales.

Cette formation a été effectuée à deux niveaux : au niveau national et au niveau provincial.

1. Au niveau national

À ce niveau, la Commission a formé 40 personnes qui ont acquis une connaissance suffisante en matière constitutionnelle leur permettant d'assister les membres de la Commission lors de la formation des représentants au niveau des districts, des villes et des secteurs.

Ce groupe est composé de 12 membres de la Commission, 4 agents du Ministère de l'Administration Locale et des Affaires Sociales et 2 agents de chaque province et de la Ville de Kigali, à savoir : un chargé des Affaires Administratives et Juridiques et un autre chargé de la Bonne Gouvernance ; s'ajoute à ce groupe, 12 représentantes des organisations de femmes au niveau provincial. Cette formation s'est déroulée du 10 au 13 juillet 2001.

Le fait d'avoir inclus les membres de la Commission dans ce groupe est justifié par le souci d'avoir une équipe possédant des connaissances plus ou moins égales sur l'action de former la population étant donné que c'est cette même équipe qui coordonnera toutes les activités.

2. Au niveau provincial

Au niveau de toutes les provinces du pays, les membres de la Commission, en collaboration avec ceux qui ont été créés au niveau de chaque province, ont formé, en une journée, 9 800 représentants dont :

- Les membres du comité exécutif de tous les districts et villes
(5 membres du comité exécutif X 106 districts et villes = 530 personnes)
- Les membres du comité politico-administratif au niveau de tous les secteurs. Ce comité est composé du coordonnateur de secteur, du secrétaire de ce comité, du chargé de la sécurité et du chargé de l'information
(4 personnes x 1 545 secteurs = 6 180 personnes)
- Un chargé de l'éducation et de la formation dans le comité de développement communal (CDC) au niveau de secteur et le conseiller élu au niveau de secteur
(2 personnes x 1 545 secteurs = 3 090 personnes).

La formation de ce groupe a eu lieu de juillet à septembre 2001. Les provinces ont été divisées en zones compte tenu du grand nombre de personnes qui devaient être formées en même temps.

Avant de clôturer la formation, les membres de la Commission ont dû aider les formateurs locaux à élaborer un programme de formation de la population.

DEUXIÈME PARTIE : Programme de formation des groupes spécialisés

Les groupes spécialisés qui ont participé à la formation avaient été répartis en 3 catégories : au niveau national, provincial et au niveau du district et de la ville.

1. Au niveau national

Il y a :

- Les Ministres et les Secrétaires Généraux des Ministères
- Les agents de l'administration centrale
- Les parlementaires
- Les membres de la Cour Suprême
- Les directeurs des établissements publics (OCIR, BRD, RWANDATEL, ELECTROGAZ, ORINFOR, FARG...)
- Les Rwandais qui travaillent pour la Communauté Internationale oeuvrant au Rwanda :
 - Dans des ambassades
 - Dans des organismes internationaux
 - Dans des agences onusiennes
- Les professeurs et étudiants des universités et instituts supérieurs : UNR, ULK, KIST, KIE, ISFP, KHI, ISAE et des Universités Adventistes.
- Les membres des comités exécutifs des partis politiques agréés au Rwanda
- Les membres des instances chargées de la Sécurité Nationale (Police et Armée)
- Les agents des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Les journalistes du secteur public et privé
- Les agents du secteur privé
- Les représentants des confessions religieuses oeuvrant au Rwanda.

Cette formation s'est déroulée en septembre 2001.

2. Au niveau provincial

- Les membres des instances chargées de la sécurité (police et armée)
- Les agents de la province
- Les agents de l'État oeuvrant dans les provinces
- Les agents des organismes internationaux et les agents rwandais des organisations non gouvernementales
- Les représentants des projets oeuvrant dans les provinces
- Les professeurs et étudiants des écoles secondaires publiques et privées
- Les représentants des associations et des confessions religieuses
- Les agents des prisons
- Les prisonniers.

Ces réunions ont eu lieu entre juillet et septembre 2001.

3. Au niveau du district et de la ville

- Les agents du district et de la ville
- Les chargés de la sécurité (armée et police)
- Les prêtres et les agents des paroisses
- Les enseignants des écoles primaires et secondaires
- Les membres des associations et des coopératives

- Les agents des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Les agents de l'État oeuvrant dans le district ou dans la ville.

Ces réunions se sont déroulées en même temps que celles tenues au niveau provincial.

3. PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Le programme de sensibilisation a commencé immédiatement après la formation des dirigeants locaux en août et septembre 2001. Ces dirigeants sont à leur tour allés sensibiliser la population locale. Les réunions de sensibilisation ont eu lieu au niveau des secteurs et des cellules où ces dirigeants ont informé la population locale en se servant du manuel de formation élaboré à cet effet.

L'objectif principal de cette phase de sensibilisation était d'expliquer à cette population ce qu'est une Constitution, son importance et les principales idées qui la constituent, aussi bien que de la mobiliser en vue de sa prochaine participation au processus d'élaboration de la Constitution qui mettra fin au Gouvernement de transition.

Les activités de sensibilisation ont été menées de la même façon à travers tout le pays.

Le programme comprenait :

- Introduction sur l'objet de la réunion
- Information sur le mandat de la Commission
- Information de base sur la Constitution
- Instruments du pouvoir dans le Gouvernement
- Nature des systèmes politiques
- Les droits de l'homme et les devoirs du citoyen
- Les constitutions qu'a eues le Rwanda
- Le Génocide et ses conséquences
- Les questions et les recommandations
- Conclusion

Pour presque toutes les réunions, les résultats sont satisfaisants avec une participation moyenne de 90 000 personnes dans chaque province, en y incluant les étudiants du secondaire et les prisonniers.

Dans son rapport semestriel, de juillet à décembre 2001, la Commission s'est étendue sur les résultats des activités de formation et de sensibilisation. Ce rapport est public.

PLAN D'ACTION 2002-2003

Objectif stratégique 1: *Consultation de la population rwandaise sur le contenu de la Constitution*

Activité 1.1: Tenir des consultations populaires

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 1.1	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">▪ Consulter la population en général, les organisations nationales, les groupes spécialisés au niveau des districts et au niveau des communautés de base, les Rwandais vivant dans les camps de réfugiés et ceux de la Diaspora sur les idées principales de la Constitution.	<ul style="list-style-type: none">▪ Les personnes et les groupes qui auront participé aux consultations seront mieux informés sur le contenu de base de la Constitution et pourront ainsi partager leurs idées et leurs opinions avec la Commission.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le matériel de consultation a été mis à la disposition de la population et l'information a été diffusée à travers tout le pays.▪ De mai à août 2002, plus de 590 réunions de consultation auront eu lieu et quelque 75 000 questionnaires auront été distribués.▪ La tenue des réunions de consultation a été bien annoncée à chaque communauté.▪ Le nombre de personnes et de groupes ayant participé à chacune des réunions de consultation sera tenu à jour et comptabilisé.▪ Un rapport résumant les discussions de chacune des réunions sera préparé par le Commissaire responsable de la réunion de consultation.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 1.1 (1)	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions de consultation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Carburant : 30 litres / jour x 370 FRW x 590 jours de réunion : 6 549 000 FRW ○ Per diem : 2 personnes x 40 000 FRW x 590 jours de réunion : 47 200 000 FRW ○ Sonorisation : 200 réunions x 80 000 FRW / jour : 16 000 000 FRW 	69 749 000 FRW	Mai à juillet 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction du rapport sur toutes les réunions de consultation au niveau des districts : <ul style="list-style-type: none"> ○ 106 districts x 50 pages par rapport x 500 FRW par page : 2 650 000 FRW 	2 650 000 FRW	Mai à juillet 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite des camps de réfugiés en Zambie, Tanzanie, Uganda, Kenya, Congo Brazzaville, Malawi et Burundi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem pour 3 commissaires et chauffeurs : 13 234 000 FRW ○ Billets d'avion pour le Kenya, la Zambie, le Malawi et le Congo Brazzaville : 2 436 360 FRW ○ Carburant pour la Tanzanie, l'Uganda et le Burundi : 695 600 FRW 	16 336 960 FRW	Août 2002
SOUS-TOTAL 1.1	88 735 960 FRW	

¹ Les frais de transport et de mission pour les réunions avec les Rwandais de la Diaspora seront combinés avec les frais de voyage dans les pays étrangers.

Activité 1.2: Consulter les Rwandais de la Diaspora et s'informer sur l'expérience constitutionnelle des autres pays

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 1.2	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consulter les Rwandais vivant à l'extérieur du pays afin de recueillir leurs opinions sur le contenu de la Constitution. ▪ Rencontrer les fonctionnaires de l'État, les politiciens et des experts constitutionnels de ces pays afin de pouvoir partager avec eux et, ainsi, profiter de leur expérience en matière constitutionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Rwandais vivant à l'extérieur du pays seront informés du contenu de base de la Constitution et partageront avec la Commission leurs points de vue sur la prochaine Constitution. ▪ La Commission aura ainsi l'opportunité d'acquérir de nouvelles connaissances à travers les échanges qu'elle aura eus sur les différentes expériences constitutionnelles des pays visités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un rapport résumera le contenu de chaque réunion ayant eu lieu avec les Rwandais vivant à l'extérieur du pays. ▪ La Commission se servira des connaissances et de l'information acquises suite aux rencontres dans les pays visités pour rédiger la Constitution dans les domaines tels que : la Cour constitutionnelle, les juridictions, la gouvernance, les droits fondamentaux et les droits de l'homme, les systèmes électoraux, les partis politiques, la législation, la décentralisation et le rôle de la société civile. ▪ Les questions de politiques publiques seront aussi revues en ce qui concerne leur impact sur la composition d'une Constitution : la politique foncière, la politique sociale et culturelle et la politique économique.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 1.2	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voyage au Canada : <i>Montréal et Ottawa</i> et aux États-Unis d'Amérique : <i>Washington et New York</i>: <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem: 16 jours x 165 900 FRW X 4 personnes : 10 617 600 FRW ○ Billets d'avion : 4 billets d'avion x 2 600 000 FRW : 10 400 000 FRW 	21 017 600 FRW	Septembre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voyage à Bruxelles, Paris, Londres et Genève : <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem: 12 jours x 165 900 FRW x 4 personnes : 7 963 200 FRW ○ Billets d'avion : 4 billets d'avion x 2 179 661 FRW : 8 718 644 FRW 	16 681 844 FRW	Septembre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite dans la Capitale Ethiopienne (<i>Addis Ababa</i>), en Uganda (<i>Kampala</i>), en Zambie (<i>Lusaka</i>) et en Afrique du Sud (<i>Pretoria</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem: 14 jours x 165 900 FRW x 4 personnes : 9 290 400 FRW ○ Billets d'avion : 4 billets d'avion x 952 740 FRW : 3 810 960 FRW 	13 101 360 FRW	Septembre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de consultation avec les Rwandais vivant dans chacun des pays visités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Location de salles et sonorisation : 12 réunions x 410 000 : 4 920 000 FRW 	4 920 000 FRW	Septembre 2002
SOUS-TOTAL 1.2	50 720 804 FRW	

Activité 1.3: Rédaction et analyse du rapport des consultations

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 1.3	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">▪ Rédiger un rapport sur toutes les consultations de la population en général, des groupes spécialisés au niveau national et local, des réfugiés et des Rwandais de la Diaspora.▪ Analyser le rapport avant d'en valider les principales conclusions et de commencer l'élaboration du premier projet de Constitution.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le rapport reflètera les opinions détaillées des personnes consultées sur le contenu d'une Constitution et permettra à la Commission de connaître les préférences des personnes consultées.	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de personnes et des groupes consultés au niveau de district et au niveau national.▪ Nombre de questionnaires retournés.▪ Opinions exprimées par les personnes et les groupes consultés sur les principaux thèmes de la Constitution.▪ Une base de données sur l'information tirée de l'expérience constitutionnelle des pays visités.▪ Rapports explicatifs sur les consultations menées dans chaque district et regroupés dans un rapport national.▪ Rapport des réponses aux questionnaires.▪ Rapport des avis donnés autres que ceux obtenus lors des réunions de consultations.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 1.3	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition d'une base de données relationnelle pour la collecte des réponses aux questionnaires. 	10 000 000 FRW	Mai 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte d'une base de données tirée à partir d'un échantillonnage de 7 % d'une estimation de 50 000 questionnaires retournés. <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'échantillonnage représentera les opinions des districts et des groupes. ▪ 3 500 questionnaires seront choisis dans l'échantillonnage : <ul style="list-style-type: none"> ○ 10 personnes x 18 jours x 5 000 FRW / jour 	900 000 FRW	Août 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des 106 rapports de districts en 12 rapports provinciaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ 12 rapports x 100 pages / rapport x 500 FRW / page 	600 000 FRW	Août 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction d'un rapport national sur toutes les consultations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport de 300 pages x 500 FRW / page : 150 000 FRW ○ 100 copies x 27 000 FRW / copie : 2 700 000 FRW 	2 850 000 FRW	Septembre 2002
SOUS-TOTAL 1.3	14 350 000 FRW	
TOTAL DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 1		158 806 764 FRW

Objectif stratégique 2: *Validation et élaboration de la Constitution*

Activité 2.1: *Élaboration des principaux éléments de la Constitution*

DESCRIPTION DEL'ACTIVITÉ 2.1	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">▪ Tenir des réunions de validation dans tous les districts et au niveau national afin d'examiner avec les représentants de la communauté les principaux thèmes de la Constitution ainsi que les thèmes nécessitant des éclaircissements.	<ul style="list-style-type: none">▪ Les personnes consultées fourniront une rétroaction sur les principaux thèmes de la Constitution.▪ La Commission se servira de cette rétroaction pour élaborer le projet.	<ul style="list-style-type: none">▪ Les représentants de la communauté qui ont été formés pour le processus de sensibilisation participeront aux 36 réunions de validation qui auront lieu dans les districts et aux 15 réunions de validation qui auront lieu au niveau national.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 2.1	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Invitation aux représentants à participer aux réunions de validation 	720 000 FRW	Septembre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 51 réunions de validation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem des commissaires et du personnel : 2 personnes x 40 000 FRW x 51 réunions / jours : 4 080 000 FRW ○ Per diem des représentants : 9 800 x 3 000 FRW / jour : 29 400 000 FRW ○ Sonorisation : 51 réunions x 80 000 FRW: 4 080 000 FRW ○ Logistique : 51 réunions x 20 000 FRW : 1 020 000FRW ○ Carburant : 30 litres x 370 FRW x 51 réunions / jours : 566 100 FRW 	39 146 100 FRW	Octobre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information du public : <ul style="list-style-type: none"> ○ Affiches : 10 000 x 500 FRW : 5 000 000 FRW ○ Spots publicitaires à la radio : 30 jours x 50 750 FRW : 1 552 500 FRW ○ Production : 230 000 FRW ○ Émission de radio : 496 800 FRW 	7 279 300 FRW	Octobre 2002
SOUS-TOTAL 2.1	47 145 400 FRW	

Activité 2.2 : Élaboration du Projet de Constitution

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 2.2	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">▪ Élaborer le projet de Constitution.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le projet de Constitution, rédigé dans les délais prévus, reflétera les opinions exprimées par les Rwandais lors des séances de consultation et dans les réponses au questionnaire.	<ul style="list-style-type: none">▪ La rédaction du projet de Constitution commencera après la tenue des réunions de validation.▪ La Commission présentera au Gouvernement et au Parlement le projet de Constitution vers la fin octobre 2002.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 2.2	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre des Commissaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem : 28 personnes x 40 000 FRW x 5 jours : 5 600,000 FRW ○ Logistique : 86 000 FRW x 5 jours : 430 000 FRW ○ Honoraires des experts : 2 experts x 5 jours x 113 760 FRW : 1 137 600 FRW ○ Location de salles de réunions : 150 000 FRW x 5 jours : 750 000 FRW 	7 487 600 FRW	Octobre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traduction et impression des copies du projet de Constitution : <i>(sur la base d'un document de 70 pages, versions française et anglaise)</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Traduction : 140 pages x 8 000 FRW / page : 1 120 000 FRW ○ Impression : 10 000 copies x 1 000 FRW par copie : 10 000 000 FRW 	11 120 000 FRW	Novembre 2002
SOUS-TOTAL 2.2	18 607 600 FRW	
TOTAL DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 2		65 753 000 FRW

Objectif stratégique 3: Consulter par voie de Référendum le peuple rwandais sur la Constitution Nationale

Activité 3.1: Informer les Rwandais sur le contenu de la Constitution soumise au Référendum

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 3.1	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">▪ Produire et distribuer l'information. Tenir des réunions publiques à travers le pays. Mener une campagne d'information publique sur la Constitution proposée.	<ul style="list-style-type: none">▪ Les Rwandais seront bien informés sur le contenu de la Constitution qui sera soumise au Référendum.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le matériel d'information sera disponible dans toutes les communautés.▪ Les Rwandais seront informés des dates et des lieux où se tiendront les rencontres populaires.▪ Les médias publics seront utilisés pour diffuser l'information à la population.▪ Chaque province organisera un événement culturel en rapport avec la Constitution.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 3.1	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel d'information : <ul style="list-style-type: none"> ○ Brochures : 50 000 copies x 100 FRW : 5 000 000 FRW ○ Affiches : 50 000 copies x 500 FRW : 25 000 000 FRW ○ Copies de la Constitution : 20 000 copies x 7 000 FRW / copie : 140 000 000 FRW 	170 000 000 FRW	Janvier, février et mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions populaires : 4 réunions x 106 districts et 80 réunions au niveau national <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem : 2 personnes x 40 000 FRW x 504 réunions / jour : 40 320 000 FRW ○ Sonorisation : 200 réunions x 80 000 FRW : 16 000 000 FRW ○ Carburant : 30 litres / jour x 370 FRW x 504 réunions / jour : 5 594 400 FRW 	61 914 400 FRW	Janvier, février et mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Événement culturel provincial afin de promouvoir le Référendum et le projet de Constitution : <ul style="list-style-type: none"> ○ 12 provinces x 1 500 000 FRW de subventions : 18 000 000 FRW 	18 000 000 FRW	Janvier, février et mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne médiatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Publicités radiophoniques : 60 jours x 51 750 FRW : 3 105 000 FRW ○ Production : 230 000 FRW ○ Programme radiophonique hebdomadaire : 1 X 8 semaines x 92 100 FRW : 736 800 FRW ○ Programmes télévisés : 2 programmes x 600 000 FRW : 1 200 000 FRW ○ Journaux : 1 article chaque semaine dans 5 journaux : 8 semaines x 400 000 FRW : 3 200 000 FRW 	8 471 800 FRW	Janvier, février et mars 2003
SOUS-TOTAL 3.1	258 386 200 FRW	

Activité 3.2 : Organiser et tenir le Référendum

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 3.2	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">▪ Tenir un referendum dans tout le pays donnant aux Rwandais le droit de voter sur leur Constitution.	<ul style="list-style-type: none">▪ Tous les Rwandais habilités à voter sur la Constitution soumise au Référendum seront encouragés à voter et pourront le faire.	<ul style="list-style-type: none">▪ Une date sera fixée pour la tenue du Référendum.▪ Le nom des Rwandais habilités à voter sera inscrit dans un registre électoral.▪ La population dans tout le pays sera informée de la date du Référendum, du processus électoral et du contenu de la Constitution.▪ Chaque Rwandais habilité à voter connaîtra le site et le bureau de vote où il devra le faire.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 3.2 ²	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser et tenir le Référendum : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre à jour le registre électoral, recruter et former 30 000 agents électoraux dans 9 165 cellules, choisir plus de 1 600 sites de vote, déterminer le nombre de bureaux de vote par site (400 électeurs par bureau en moyenne), informer la population rwandaise sur le processus de vote et de Référendum, imprimer et distribuer les bulletins de vote ainsi que les urnes, désigner les observateurs locaux, recevoir et compter les bulletins de vote et publier les résultats. ○ Le nombre d'électeurs en avril 2003 est estimé à 3 597 737 (sur base de la liste électorale de 2001). ○ Le coût par électeur pour l'organisation et la tenue du Référendum : 789 FRW (sur base du coût des dernières élections). 	2 860 200 915 FRW	Janvier, février, mars et avril 2003
SOUS-TOTAL 3.2	2 860 200 915 FRW	
TOTAL DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 3		3 118 587 115 FRW

²Le coût de l'organisation et de la tenue du Référendum est basé sur les renseignements fournis par la Commission Électorale. Le budget pour l'organisation et la tenue du Référendum fait partie du Plan d'Action de la Commission Juridique et Constitutionnelle pendant que se poursuivent les discussions quant à savoir laquelle des Commissions sera responsable du Référendum.
Plan d'action 2002-2003

Objectif stratégique 4 : *Préparer l'ébauche des lois régissant la dernière période de transition*

Activité 4.1 : Consulter les groupes et les institutions

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 4.1	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">▪ Consulter les groupes et les institutions qui auront un rôle à jouer pendant la dernière période de transition afin d'identifier les lois qui seront par la suite rédigées sous forme d'ébauche.	<ul style="list-style-type: none">▪ Tous les groupes et institutions seront consultés et les lois devant faire l'objet d'une ébauche seront identifiées.	<ul style="list-style-type: none">▪ Les groupes et les institutions sont identifiés.▪ La tenue des réunions de consultations.▪ Les lois seront identifiées et les ébauches seront rédigées.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 4.1	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inviter les participants 	120 000 FRW	Novembre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 réunions de consultations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem des Commissaires et du personnel : 2 personnes x 40 000 FRW x 20 réunions : 1 600 000 FRW ○ Per diem des participants : 200 personnes X 3 000 FRW par jour : 600 000 FRW ○ Logistique : 20 réunions x 86 000 FRW : 1 720 000 FRW ○ Sonorisation : 20 réunions x 80 000 FRW: 1 600 000 FRW 	5 520 000 FRW	Novembre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport des consultations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction du rapport : 100 pages x 500 FRW par page : 50 000 FRW ○ Traduction : versions française et anglaise 200 pages x 8,000 FRW par page : 1 600 000 FRW ○ Impression : 100 copies x 27 000 FRW par copie : 2 700 000 FRW 	4 350 000 FRW	Novembre 2002
SOUS-TOTAL 4.1	9 990 000 FRW	

Activité 4.2 : Préparation de l'ébauche des lois régissant la dernière période de transition

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 4.2	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEUR
<ul style="list-style-type: none">▪ Préparer l'ébauche des lois régissant la dernière période de transition.	<ul style="list-style-type: none">▪ La dernière période de transition sera régie par les lois identifiées et dont l'ébauche aura été préparée par la Commission.	<ul style="list-style-type: none">▪ L'ébauche des lois sera soumise au Gouvernement et au Parlement pour être adoptée avant le début de la dernière période de transition.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 4.2	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion des Commissaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem : 28 personnes x 40 000 FRW x 5 jours : 5 600 000 FRW ○ Honoraires des experts : 2 experts x 5 jours x 113 760 FRW : 1 137 600 FRW ○ Logistique : 86 000 FRW x 5 jours : 430 000 FRW ○ Location de salles de réunions : 150 000 FRW x 5 jours : 750 000 FRW 	7 917 600 FRW	Décembre 2002
SOUS-TOTAL 4.2	7 917 600 FRW	
TOTAL DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 4		17 907 600 FRW

Objectif stratégique 5 : *Harmoniser les lois du pays avec la Constitution*

Activité 5.1 : Identification des Lois

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 5.1	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEUR
<ul style="list-style-type: none">▪ Réviser les codes de lois du pays.	<ul style="list-style-type: none">▪ Toutes les lois devant être harmonisées avec la nouvelle Constitution seront identifiées.	<ul style="list-style-type: none">▪ La Commission rédigera un rapport contenant la liste des lois à harmoniser.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 5.1	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche sur les codes de lois 	5 000 000 FRW	Février à mai 2003
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production et impression du rapport : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un rapport de 100 pages x 500 FRW par page x 100 copies 	5 000 000 FRW	Mai 2003
SOUS-TOTAL 5.1	10 000 000 FRW	

Activité 5.2 : Préparer l'ébauche des amendements aux lois

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 5.2	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">▪ Préparer l'ébauche des amendements aux lois ayant besoin d'être harmonisées avec la Constitution.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le Gouvernement et le Parlement nouvellement élus recevront l'ébauche des lois préparée par la Commission.	<ul style="list-style-type: none">▪ Les projets de lois amendés ou à harmoniser seront disponibles en juillet 2003.▪ Le pays aura de nouveaux codes de lois après l'adoption des amendements par le Parlement.

COÛT DE L'ACTIVITÉ 5.2	ESTIMATION DES COÛTS	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions d'harmonisation et d'amendement des lois : <ul style="list-style-type: none"> ○ Per diem : 28 personnes X 40 000 FRW x 10 jours : 11 200 000 FRW ○ Honoraires des experts : 2 experts x 10 jours x 113 760 FRW : 2 275 200 FRW ○ Logistique : 86 000 FRW x 10 jours : 860 000 FRW ○ Location de salles de réunions : 150 000 FRW x 10 jours : 1 500 000 FRW ○ Rapport : 100 copies x 100 pages x 500 FRW : 5 000 000 FRW 	20 835 200 FRW	Juin 2003
SOUS-TOTAL 5.2	20 835 200 FRW	
TOTAL DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 5		30 835 200 FRW

PLAN D'ACTION 2002 – 2003

BUDGET

Mai 2002 à juillet 2003

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	FRW	DOLLARS US (450 FRW = 1 \$ US)
1. Consultation de la population rwandaise sur le contenu d'une Constitution	158 806 764	352 903
2. Validation et élaboration de la Constitution	65 753 000	146 117
3. Consulter par voie de referendum le peuple rwandais sur la Constitution Nationale	3 118 587 115	6 930 193
4. Élaborer les lois régissant la dernière période de transition	17 907 600	39 794
5. Harmoniser les lois du pays avec la Constitution	30 835 200	68 522
TOTAL	3 391 889 679	7 537 530

PLAN D'ACTION 2002 – 2003

CALENDRIER D'ACTIVITÉS

Mai 2002 à juillet 2003

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	2002								2003						
	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL
1. Consultation de la population rwandaise sur le contenu d'une Constitution															
1.1 Mener des consultations populaires	X	X	X												
1.2 Consulter les Rwandais de la Diaspora et s'informer sur l'expérience constitutionnelle des autres pays					X										
1.3 Rédaction et analyse du rapport des consultations	X			X	X										
2. Validation et élaboration de la Constitution															
2.1 Élaboration des principaux éléments de la Constitution.					X	X									
2.2 Élaboration du projet de Constitution.						X	X								

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	2002								2003						
	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL
3. Consulter par voie de référendum le peuple rwandais sur la Constitution Nationale															
3.1 Informer les Rwandais sur le contenu de la Constitution soumise au Référendum									X	X	X	X			
3.2 Organiser et tenir le Référendum.									X	X	X	X			
4. Préparer l'ébauche des lois régissant la dernière période de transition															
4.1 Consulter les groupes et les institutions							X								
4.2 Préparation de l'ébauche des lois régissant la dernière période de transition								X							
5. Harmoniser les lois du pays avec la Constitution															
5.1 Identification des lois										X	X	X	X		
5.2 Préparer l'ébauche des amendements aux lois													X	X	